

Passage dans les détroits servant à la navigation internationale

Vu la grande importance accordée à la question du passage au travers de détroits internationaux par les grandes puissances maritimes, ainsi que par les pays dont les eaux sont traversées par un détroit international, sa solution décidera de la réussite ou de l'échec de la Conférence.

Les Etats maritimes sont très préoccupés au sujet des détroits qui, du fait de l'acceptation par la Conférence d'une mer territoriale de douze milles, se trouveront englobés entièrement dans les eaux territoriales d'un ou de plusieurs Etats riverains. Leurs préoccupations découlent de considérations d'ordre militaire et commercial, puisque certains des détroits susceptibles d'être touchés par cette décision sont parmi les plus importants du monde: Gibraltar, Ormuz, Malacca, Bab al-Mandeb, etc. Pour écarter le danger d'une ingérence indue de l'Etat riverain à l'égard du passage dans ces détroits, ces puissances insistent pour que soit rejeté le régime actuel de passage inoffensif dans les détroits internationaux et proposent à la place l'adoption d'un droit de libre transit afin que les Etats côtiers ne puissent entraver d'une manière irresponsable la circulation dans ces détroits internationaux. Elles étendraient en outre cette doctrine à tous les détroits internationaux et ne limiteraient pas son application aux détroits nouvellement recouverts par l'extension de la mer territoriale à douze milles.

Il va sans dire que les Etats bordant des détroits internationaux s'opposent de manière inflexible à cette nouvelle notion de "libre passage" et estiment que le régime de "passage inoffensif" doit prévaloir dans tous les détroits internationaux qui mesurent au maximum six milles (dans le cas de la mer territoriale traditionnelle de trois milles) ou vingt-quatre milles (dans le cas d'une mer territoriale de douze milles). En effet, ils considèrent comme essentiel à leur sécurité et à la protection de leur milieu marin le fait d'avoir un certain droit de regard sur le passage des navires dans leurs détroits.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le Canada a toutes les raisons d'encourager le commerce et les communications maritimes, et se rend parfaitement compte que le passage par les détroits internationaux fait essentiellement partie de ces mouvements. De tels